



RENCONTRE DÉCISIONNELLE
POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

2^e rencontre du 25 février 2020, salle 542

Les personnes suivantes étaient présentes lors de cette rencontre :

Direction générale et secrétaire générale :

- M. Robert Gendron, directeur général
- M^e Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale
- M. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire
- Mmes Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement

Directions d'unité :

- M. Benoît Thomas, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 2
- Mmes Faten Philippe, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 3
Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 4
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 5

Directions de service :

- M. Mathieu Desjardins, directeur du Service de l'organisation scolaire
- Mme Maryse Tremblay, directrice des Services pédagogiques
- MM. Benoît Laforest, directeur des Services à l'élève
Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources financières
- M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
- MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
René Morales, directeur du Service du secrétariat général
- Mme Lucie Perreault, directrice du Service des technologies de l'information
- MM. Roger Lalonde, directeur adjoint au Service des ressources financières
Guillaume Geoffroy, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
Pascal Rivard, directeur adjoint au Service des ressources matérielles
- Mmes Joëlle Lachapelle, directrice adjointe au Service du secrétariat général
Manon Narbonne, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
Iolanda Elena Uzuru, coordonnatrice, Audit interne
France Lafontaine, analyste, Secrétariat général

Un huis clos est décrété de 15 h 30 à 17 h 00 pour l'étude du rapport A-29-1961 (point 4).

Mot du directeur général

M. Robert Gendron souhaite la bienvenue à tous et aborde trois sujets :

- Les rencontres décisionnelles se tiendront au nouveau centre administratif du 5100 rue Sherbrooke Est, dès que les équipes de la phase 2 seront déménagées, soit en avril 2020.
- Il y aura un scindement entre le CCDG et les rencontres décisionnelles. Des listes d'envoi seront conçues pour différencier les deux groupes.
- Le directeur général informe les membres que les rapports qui seront déposés les journées de rencontres ne seront pas traités, sauf en cas de situation particulière.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Le directeur général propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- retirer les points suivants :
 - A-12-624 Services à l'élève – bilan de la journée pédagogique institutionnelle en environnement du 27 septembre 2019
 - A-12-625 Services à l'élève – modification au Plan vert 2019-2025

L'ordre du jour suivant est donc adopté :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 22 janvier 2020
- 3- Approbation du procès-verbal de la rencontre des directions d'unité et des directions de service pour l'adoption des rapports par le directeur général du 12 février 2020
- 4- A-29-1961 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant – recommandation de résiliation du contrat d'engagement et fin du lien d'emploi
- 5- A-29-1962 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations de postes – modification au plan de l'effectif 2019-2020

- 6- A-29-1963 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations de postes – modification au plan de l'effectif 2019-2020
- 7- A-31-3948 Service des ressources financières – fourniture sur demande d'émetteurs-récepteurs portatifs – appel d'offres 28-202P – attribution d'un contrat
- 8- A-31-3954 Service des ressources financières – services professionnels d'ingénierie en électromécanique pour les projets de rénovation de la cuisine et mise aux normes des systèmes de chauffage, de la ventilation et du conditionnement d'air (CVCA) des écoles Jeanne-Mance et Saint-Luc – appel d'offres 24-584P2 – attribution d'un contrat
- 9- A-31-3965 Service des ressources financières – services d'expert-conseils en réalisation de dossier d'affaires et en gestion de projet dans le cadre de la construction de la nouvelle école Irénée-Lussier – appel d'offres 24-591P – attribution d'un contrat
- 10- A-31-3969 Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour travaux de rénovation de toiture des écoles Lucien-Pagé et Jeanne-Mance – appel d'offres 24-593P1 – attribution d'un contrat
- 11- A-31-3974 Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'ingénieurs en électromécanique pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement du réseau de drainage pluvial et sanitaire des écoles : Saint-Louis-de-Gonzague annexe, Saint-Barthélemy, pavillon Sagard, Ahuntsic et Saint-Mathieu – appel d'offres 24-598P2 – attribution d'un contrat
- 12- A-31-3981 Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'ingénierie pour la réhabilitation des sols et l'aménagement des cours des écoles Atelier et Marie-Anne et du Centre Tétreaultville – appel d'offres 24-586P2 – attribution d'un contrat
- 13- A-31-3985 Service des ressources financières – école Camille-Laurin, annexe – réfection de l'enveloppe extérieure – appel d'offres 25-2760P – attribution d'un contrat
- 14- A-31-3989 Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la réfection de l'enveloppe et des blocs sanitaires pour 4 écoles – attribution d'un contrat
- 15- A-31-3991 Service des ressources financières – agence de placement média – appel d'offres 24-543P – exercice de la première option de renouvellement

- 16- A-31-3996 Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de serrurerie – appel d'offres 15-30SP – attribution d'un contrat
- 17- A-31-4004 Service des ressources financières – remplacement des systèmes d'alarmes incendie et éclairage d'urgence – appel d'offres 25-2767P – attribution d'un contrat
- 18- A-31-4014 Service des ressources financières – le 8300, rue de Teck – rénovation de l'enveloppe extérieure – phase 2 – appel d'offres 25-2773P – attribution d'un contrat
- 19- A-31-4025 Service des ressources financières – comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et Saint-Henri – réfection de l'enveloppe : maçonnerie, fenêtres et portes – phase 1 – appel d'offres 25-2774P – attribution de contrat
- 20- A-31-4037 Service des ressources financières – école Saint-Antoine-Marie-Claret – rénovation des blocs sanitaires – phase 1 – appel d'offres 25-2777P – attribution d'un contrat
- 21- A-31-4063 Service des ressources financières – entretien de machines à pression négative – appel d'offres 15-297P – attribution d'un contrat
- 22- A-33-1505 Service des ressources matérielles – bâtiment 118 – école Garneau, située au 1808, avenue Papineau – honoraires supplémentaires dans le cadre de la réfection des finis intérieurs et de l'éclairage (projet : 118 028 220)
- 23- A-33-1510 Service des ressources matérielles – École internationale primaire de Montréal – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection de l'enveloppe et des escaliers extérieurs (projet : 108 012 790)
- 24- A-33-1511 Service des ressources matérielles – École des métiers de l'horticulture de Montréal – renouvellement du bail au 5478 à 5652 rue Hochelaga et 2350 à 2388 Dickson, pour les besoins de l'EMHM
- 25- A-33-1512 Service des ressources matérielles – école de l'Étincelle – autoriser la poursuite de l'exécution de la commande confiée à l'entrepreneur homologué détenant un contrat à exécution sur demande pour réaliser les travaux de réhabilitation des locaux d'apaisement, d'isolement et d'autres besoins spécifiques (projet : 093 030 970)
- 26- A-33-1513 Service des ressources matérielles – école Félix-Leclerc – régularisation d'un contrat de location et de rachat d'équipements dans le cadre du projet d'agrandissement (projet : 087 017 790)

- 27- A-33-1514 Service des ressources matérielles – demande d’autorisation en vue de la signature d’une offre de location et d’un bail pour l’immeuble sis au 7390, boul. Henri-Bourassa Est, dans la ville d’Anjou
- 28- A-34-3251 Service du secrétariat général – remboursement des dépenses de fonction du Bureau de la présidente – décembre 2019, janvier et février 2020
- 29- A-34-3252 Service du secrétariat général – remboursement des dépenses de fonction du Bureau des commissaires – novembre 2019 à février 2020
- 30- Documents d’information :
 - a) INF-848 Budget 2019-2020 et finances – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - b) INF-849 Tableau de bord – projets institutionnels 2019-2020
 - c) INF-850 Tableaux du Service des ressources matérielles – tableau d’avancement des projets d’ajouts d’espace et de réhabilitations majeures
 - d) INF-851 Procédurier pour l’inscription et la remise des rapports au Secrétariat général en vue de leur adoption par le directeur général
 - e) INF-852 Nouveau gabarit de rapport – information et discussion
- 31- Décisions prises hors rencontres
 - a) A-11-150 Services pédagogiques – mémoire sur la refonte du cours Éthique et culture religieuse
 - b) DG-02-506 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d’encadrement – personnel de direction d’établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l’école Saint-Simon-Apôtre – année 2019-2020
- 32- Divers

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 22 janvier 2020

Considérant les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l’article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaires*, le directeur général approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 22 janvier 2020.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires comité exécutif du 22 janvier 2020.

3. Approbation du procès-verbal de la rencontre des directions d'unité et des directions de service pour l'adoption des rapports par le directeur général du 12 février 2020

Considérant les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, le directeur général approuve le procès-verbal de la rencontre des directions d'unité et des directions de service pour l'adoption des rapports par le directeur général du 12 février 2020.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la rencontre des directions d'unité et des directions de service pour l'adoption des rapports par le directeur général du 12 février 2020.

4. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel enseignant – recommandation de résiliation du contrat d'engagement et fin du lien d'emploi

Document déposé : Rapport A-29-1961 (version modifiée) en date du 27 février 2020 de M^e Louis Bellerose concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT les représentations du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences;

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement recommande l'adoption du présent rapport;

CONSIDÉRANT que l'employé ayant le matricule 147 746 869 a été rencontré dans le cadre d'une rencontre de nature disciplinaire le 15 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que l'employé ayant le matricule 147 746 869 a été relevé temporairement et sans traitement de ses fonctions depuis le 23 janvier 2020 en vertu de l'article 5-7.03 de l'Entente locale;

CONSIDÉRANT que l'employé ayant le matricule 147 746 869 a reçu cinq (5) mesures disciplinaires touchant principalement son attitude professionnelle depuis l'année scolaire 2017-2018;

CONSIDÉRANT que la nature des gestes fautifs posés par l'employé ayant le matricule 147 746 869 constitue de l'inconduite;

CONSIDÉRANT la nature, la gravité et la répétition des manquements reprochés, le lien de confiance entre la CSDM et l'employé ayant le matricule 147 746 869 est irrémédiablement rompu;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ACCEPTER le rapport soumis;
- 2° de PROCÉDER à la résiliation du contrat d'engagement et à la fin du lien d'emploi de l'employé ayant le matricule 147 746 869 pour inconduite à compter du 25 février 2020.

5. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – créations de postes – modification au plan de l'effectif 2019-2020

Document déposé : Rapport A-29-1962 en date du 20 février 2020
de Mme Mathilde Branconnier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves en difficulté et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que l'école a pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT que Mme Marie-Lee Goulet, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 85,7143 % (30 heures/semaine) depuis le 4 novembre 2019 à l'école Irénée-Lussier;

CONSIDÉRANT que Mme Victoria Pascari, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 4 novembre 2019 à l'école Honoré-Mercier;

CONSIDÉRANT que Mme Adèle Dussault-Gagné, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 5 novembre 2019 à l'école Bedford;

CONSIDÉRANT que M. Simon Carroll, technicien en éducation spécialisée est affecté à un surcroît de travail à 60 % (21 heures/semaine) depuis le 5 novembre 2019 et à 80 % (28 heures/semaine) depuis le 25 novembre 2019 à l'école Simonne-Monet;

CONSIDÉRANT que Mme Jessica Padulo-Morin, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 92,8571 % (32,5 heures/semaine) depuis le 6 novembre 2019 à l'école Saint-Simon-Apôtre;

CONSIDÉRANT que Mme Ghienee Exile, technicienne en éducation spécialisée est affectée à un surcroît de travail à 100 % (35 heures/semaine) depuis le 4 novembre 2019 à l'école Saint-Paul-de-la-Croix;

CONSIDÉRANT que M. Danny Guignard, technicien en éducation spécialisée est affecté à un surcroît de travail à 93,8571 % (32,5 heures/semaine) depuis le 28 octobre 2019 à l'école Saint-Noël-Chabanel;

CONSIDÉRANT que M. Yves Dupéré, surveillant d'élèves est affecté à un surcroît de travail à 71,4286 % (25 heures/semaine) depuis le 29 octobre 2019 au Centre Yves-Thériault;

CONSIDÉRANT que Mme Jacinthe Carrier, agente de bureau classe I est affectée à un surcroît de travail à 60 % (21 heures/semaine) depuis le 3 septembre 2019 à l'école Jeanne-Mance;

CONSIDÉRANT que les écoles Irénée-Lussier et Saint-Paul-de-la-Croix ne possèdent pas les fonds nécessaires pour la création des postes demandés, les dépenses engendrées par la création de ces postes devront faire l'objet d'un suivi rigoureux par le Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT que les écoles possèdent les fonds nécessaires au fonds 1, au fonds 5, au fonds 6 et au fonds 7 pour la création de leur poste;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 85,7143 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Irénée-Lussier et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-221-1-23140-167;
- 2° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Honoré-Mercier et d'IMPUTER la dépense aux indices 100-287-6-23147-167 (40 %) et 100-287-5-23140-167 (60 %);
- 3° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Bedford et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-135-6-23147-167;
- 4° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 80 %, de technicien en éducation spécialisée à l'école Simonne-Monet et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-150-1-23140-167;
- 5° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 92,8571 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-Simon-Apôtre et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-120-6-23147-167;
- 6° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 100 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-Paul-de-la-Croix et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-100-6-23147-167;
- 7° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein, à 93,8571 % de technicien en éducation spécialisée à l'école Saint-Noël-Chabanel et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-036-7-23140-167;
- 8° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 71,4286 % de surveillant d'élèves au Centre Yves-Thériault et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-389-1-23231-167;
- 9° de CRÉER un poste annuel à temps partiel, à 60 % d'agent du bureau classe I à l'école Jeanne-Mance et d'IMPUTER la dépense à l'indice 100-265-1-21120-157;

10° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2019-2020 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 10 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 8 mai 2019).

6. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l'effectif 2019-2020

Document déposé : Rapport A-29-1963 en date du 17 février 2020
de Mme France Laurent concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la pénurie de main-d'œuvre actuelle;

CONSIDÉRANT l'importance de l'expérience candidat vécue dans le processus de recrutement;

CONSIDÉRANT l'impact du service à la clientèle offert aux candidats sur la marque employeur et la capacité d'attraction et de rétention en cours de processus;

CONSIDÉRANT que le Service de la gestion des personnes et du développement des compétences possède les fonds nécessaires pour la création de ce poste;

Il est **RÉSOLU** :

1° de CRÉER un poste régulier à temps plein, à 100 %, d'agent de bureau classe principale au Bureau du recrutement et d'IMPUTER la dépense à l'indice 518000-1-52330-150;

2° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2019-2020 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 10 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 8 mai 2019).

7. Service des ressources financières – fourniture sur demande d'émetteurs-récepteurs portatifs – appel d'offres 28-202P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3948 en date du 18 février 2020
de Mmes Sylvie Boyer et Sophie Beauchamp concernant
le sujet en référence

L'étude de ce rapport est REPORTÉE à la prochaine rencontre décisionnelle.

8. Service des ressources financières – services professionnels d'ingénierie en électromécanique pour les projets de rénovation de la cuisine et mise aux normes des systèmes de chauffage, de la ventilation et de conditionnement d'air (CVCA) des écoles Jeanne-Mance et Saint-Luc – appel d'offres 24-584P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3954 en date du 21 février 2020
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

L'étude de ce rapport est REPORTÉE à la prochaine rencontre décisionnelle.

9. Service des ressources financières – services d'expert-conseils en réalisation de dossier d'affaires et en gestion de projet dans le cadre de la construction de la nouvelle école Irénée-Lussier – appel d'offres 24-591P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3965 en date du 19 février 2020
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

L'étude de ce rapport est REPORTÉE à la prochaine rencontre décisionnelle.

10. Service des ressources financières – mise à niveau de la chaufferie et remplacement du drainage pluvial-sanitaire – appel d'offres 24-598P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3969 en date du 19 février 2020
de M. Yassine Bennis Touhaf concernant le sujet en référence

L'étude de ce rapport est REPORTÉE à la prochaine rencontre décisionnelle.

11. Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'ingénieurs en électromécanique pour la mise à niveau de la chaufferie et le remplacement du réseau de drainage pluvial et sanitaire des écoles : Saint-Louis-de-Gonzague annexe, Saint-Barthélemy, pavillon Sagard, Ahuntsic et Saint-Mathieu – appel d'offres 24-598P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3974 en date du 21 février 2020
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence

L'étude de ce rapport est REPORTÉE à la prochaine rencontre décisionnelle.

12. Service des ressources financières – services professionnels d'une firme d'ingénierie pour la réhabilitation des sols et l'aménagement des cours des écoles Atelier et Marie-Anne et du Centre Tétreaultville – appel d'offres 24-586P2 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3981 en date du 14 février 2020
de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'ingénierie pour la réhabilitation des sols et l'aménagement des cours des écoles Atelier et Marie-Anne et du centre Tétreaultville;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu cinq soumissions, dont cinq ont été déclarées conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que l'analyse des cinq soumissions conformes a été faite par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les cinq soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement et que, par conséquent, il n'y aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental établi entre 2009 et 2011, et par le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat d'une valeur totale estimée à 600 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *GBI Experts Conseils inc.*, pour les services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour les projets de réhabilitation des sols et d'aménagement des cours des écoles Atelier et Marie-Anne et du centre Tétreaultville. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

13. Service des ressources financières – école Camille-Laurin, annexe – réfection de l'enveloppe extérieure – appel d'offres 25-2760P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3985 en date du 20 février 2020
de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

L'étude de ce rapport est REPORTÉE à la prochaine rencontre décisionnelle.

14. Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la réfection de l'enveloppe et des blocs sanitaires pour 4 écoles – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3989 en date du 19 février 2020
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

L'étude de ce rapport est REPORTÉE à la prochaine rencontre décisionnelle.

15. Service des ressources financières – agence de placement média – appel d'offres 24-543P – exercice de la première option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-3991 en date du 14 février 2020
de Mmes Sylvie Boyer et Sophie Beauchamp
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour retenir les services d'une agence de placement média pour les différents établissements scolaires et les unités administratives de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), un contrat a été attribué à l'entreprise *Cossette Média inc.*, pour une période d'une année (2019-2020);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande de la CSDM et avec l'accord du comité exécutif et de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le Secrétariat général confirme la volonté de renouveler l'entente avec *Cossette Média inc.* pour une année additionnelle (2020-2021);

CONSIDÉRANT que le niveau de service de *Cossette Média inc.* est jugé satisfaisant par la CSDM;

CONSIDÉRANT que l'entreprise *Cossette Média inc.* a été consultée et accepte de renouveler l'entente pour une première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d'EXERCER la première option de renouvellement du contrat à commandes pour retenir les services d'une agence de placement média pour les différents établissements scolaires et les unités administratives de la CSDM à l'entreprise *Cossette Média inc.*, pour un montant annuel de 208 742,76 \$ plus taxes, pour la période du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2021.

16. Service des ressources financières – fourniture sur demande de matériel de serrurerie – appel d'offres 15-30SP – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3996 en date du 24 février 2020
de M. Éric R. Tétrault et de Mme Nathalie Sauvé concernant
le sujet en référence

L'étude de ce rapport est REPORTÉE à la prochaine rencontre décisionnelle.

17. Service des ressources financières – remplacement des systèmes d'alarmes incendie et éclairage d'urgence – appel d'offres 25-2767P – attribution d'un contrat
- Document déposé : Rapport A-31-4004 en date du 25 février 2020
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence
- L'étude de ce rapport est REPORTÉE à la prochaine rencontre décisionnelle.
18. Service des ressources financières – le 8300, rue de Teck – rénovation de l'enveloppe extérieure – phase 2 – appel d'offres 25-2773P – attribution d'un contrat
- Document déposé : Rapport A-31-4014 en date du 19 février 2020
de M. Jean-Robert Isandjola concernant le sujet en référence
- L'étude de ce rapport est REPORTÉE à la prochaine rencontre décisionnelle.
19. Service des ressources financières – comité d'éducation aux adultes de la Petite-Bourgogne et Saint-Henri – réfection de l'enveloppe : maçonnerie, fenêtres et portes – phase 1 – appel d'offres 25-2774P – attribution de contrat
- Document déposé : Rapport A-31-4025 en date du 25 février 2020
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence
- L'étude de ce rapport est REPORTÉE à la prochaine rencontre décisionnelle.
20. Service des ressources financières – école Saint-Antoine-Marie-Claret – rénovation des blocs sanitaires – phase 1 – appel d'offres 25-2777P – attribution d'un contrat
- Document déposé : Rapport A-31-4037 en date du 20 février 2020
de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence
- L'étude de ce rapport est REPORTÉE à la prochaine rencontre décisionnelle.
21. Service des ressources financières – entretien de machines à pression négative – appel d'offres 15-297P – attribution d'un contrat
- Document déposé : Rapport A-31-4063 en date du 19 février 2020
de Mmes Liz Urbina et Murielle Papin concernant
le sujet en référence
- L'étude de ce rapport est REPORTÉE à la prochaine rencontre décisionnelle.

22.

Service des ressources matérielles – bâtiment 118 – école Garneau, située au 1808, avenue Papineau – honoraires supplémentaires dans le cadre de la réfection des finis intérieurs et de l'éclairage (projet : 118 028 220)

Document déposé : Rapport A-33-1505 en date du 13 février 2020
de Mme Inès Fabienne Kaboré concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'au départ, le bon de commande accordé à la firme *Jutras Architecture inc.* avait été calculé sur un coût préliminaire basé sur une estimation des honoraires en appel d'offres et du coût estimé des travaux;

CONSIDÉRANT que les travaux s'avéraient nécessaires pour la pérennité du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la portée des travaux a été révisée à la suite de divers changements imprévus dans le projet;

CONSIDÉRANT que le mandat de *Jutras Architecture inc.* a été ajouté et que les honoraires ont été ajustés en conséquence, tout en fonction des tarifs d'honoraires fixés par le décret pour les services professionnels en architecture fournis au gouvernement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT que la Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle recommande l'adoption du présent rapport;

CONSIDÉRANT l'article 299 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et la gouvernance scolaires*, le directeur général assume les fonctions que la loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la CSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien 2019-2020, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 de la CSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en juin et septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Jutras architecture inc.* la somme incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels rendus dans le cadre de la réfection des finis intérieurs et de l'éclairage de l'école Garneau, située au 1808, avenue Papineau, à Montréal.

23. Service des ressources matérielles – École internationale primaire de Montréal – travaux supplémentaires dans le cadre de la réfection de l'enveloppe et des escaliers extérieurs (projet : 108 012 790)

Document déposé : Rapport A-33-1510 (version modifiée) en date du 11 février 2020 de M. Juan Benavides concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Groupe Atwill-Morin inc.* pour la réfection de l'enveloppe et des escaliers extérieurs à l'École internationale primaire de Montréal, située au 5010, avenue Coolbrook, à Montréal;

CONSIDÉRANT que les conditions de chantier et les modifications au contrat de l'entrepreneur ont engendré des travaux supplémentaires;

CONSIDÉRANT que les retards sur l'échéancier initial ont engendré des travaux en condition d'hiver;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT que la Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle recommande l'adoption du présent rapport;

CONSIDÉRANT l'article 299 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et la gouvernance scolaires*, le directeur général assume les fonctions que la loi attribue au conseil des commissaires et aux commissaires;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement et que, par conséquent, il n'y aura pas d'incidence sur la situation financière de la CSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Groupe Atwill-Morin inc.* la somme, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la réfection de l'enveloppe et des escaliers extérieurs à l'École internationale primaire de Montréal.

24. Service des ressources matérielles – École des métiers de l'horticulture de Montréal – renouvellement du bail au 5478 à 5652 rue Hochelaga et 2350 à 2388 Dickson, pour les besoins de l'EMHM

Document déposé : Rapport A-33-1511 en date du 24 février 2020
de Mme Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'en novembre 2014 un bail liant la CSDM et *Jalbec inc.* a été signé pour la location de locaux dans l'immeuble sis au 5478 à 5652 rue Hochelaga et 2350 à 2388 Dickson, et ce, pour les besoins d'espace de l'EMHM;

CONSIDÉRANT la demande de financement présenté au MEES, à l'automne 2019 (A-33-1419A, résolution 16 du Conseil des commissaires du 25 septembre 2019) dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2020-2030, mesure 50512, pour la construction d'une école des métiers de l'horticulture pour accueillir tous les programmes offerts par l'EMHM sur le site du Jardin botanique dans les prochaines années;

CONSIDÉRANT que les locaux en sous-location sont toujours requis pour les besoins de l'EMHM et qu'ils devraient l'être encore pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Montréal (CSDM) voudrait exercer son option de renouvellement pour une période de 5 ans allant jusqu'au 30 juin 2025 comme indiqué dans le bail initial;

CONSIDÉRANT que la CSDM a obtenu le droit d'annuler le bail après le 30 juin 2023 en tout temps sur un préavis de 60 jours;

CONSIDÉRANT que le loyer demeure inchangé pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'une augmentation de loyer sera applicable au 1^{er} janvier 2021 et au 1^{er} janvier des années 2022, 2023, 2024 et 2025 selon l'IPC publié par Statistique Canada pour la région de Montréal;

CONSIDÉRANT que les autres termes et conditions du bail demeurent inchangés;

CONSIDÉRANT l'article 154 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT que la Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle recommande l'adoption du présent rapport;

CONSIDÉRANT l'article 299 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et la gouvernance scolaires*, le directeur général assume les fonctions que la loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires;

CONSIDÉRANT que le budget pour cette location a été autorisé par la direction d'unité et sera puisé à même le budget régulier de l'EMHM;

CONSIDÉRANT que les coûts de location seront remboursés dans le cadre de la mesure 30145 – Location d'immeubles;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER les signataires désignés de la CSDM à signer, pour les besoins de l'EMHM, l'amendement au bail liant la CSDM et *Jalbec inc.*, pour un terme additionnel de cinq (5) ans selon les conditions décrites dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER l'EMHM à puiser dans son budget pour les coûts de loyer;
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources financières à transmettre une demande au MEES dans le cadre de la mesure 30145- Location d'immeubles.

25. Service des ressources matérielles – école de l'Étincelle – autoriser la poursuite de l'exécution de la commande confiée à l'entrepreneur homologué détenant un contrat à exécution sur demande pour réaliser les travaux de réhabilitation des locaux d'apaisement, d'isolement et d'autres besoins spécifiques (projet : 093 030 970)

Document déposé : Rapport A-33-1512 en date du 20 février 2020
de M. Keltoum Bahaz concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur, *Roland Grenier Construction Itée*, pour réaliser les travaux de réhabilitation des locaux d'apaisement, d'isolement et d'autres besoins spécifiques à l'école De l'Étincelle, située au 6080, avenue de l'Esplanade, à Montréal;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (CSDM) et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT que la Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle recommande l'adoption du présent rapport;

CONSIDÉRANT l'article 299 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et la gouvernance scolaires*, le directeur général assume les fonctions que la loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires;

CONSIDÉRANT que ce projet sera financé par le budget de fonctionnement de la CSDM et que, par conséquent, il y aura une incidence sur la situation financière de la CSDM;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER la poursuite de l'exécution de la commande confiée à l'entrepreneur homologué, *Roland Grenier Construction ltée*, dans le cadre de son contrat à exécution sur demande, pour réaliser les travaux à l'école De l'Étincelle, dont la valeur est estimée dans le présent rapport.

26. Service des ressources matérielles – école Félix-Leclerc – régularisation d'un contrat de location et de rachat d'équipements dans le cadre du projet d'agrandissement (projet : 087 017 790)

Document déposé : Rapport A-33-1513 en date du 21 février 2020
de M. Harrick Boucicaut concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Groupe Institut de l'Échafaud du Québec (Groupe IEQ)* pour la location d'équipements et d'échafauds sur le gymnase de l'agrandissement de l'école Félix-Leclerc, située au 6055, avenue Darlington, à Montréal;

CONSIDÉRANT que les conditions de chantier (infiltrations d'eau) ont engendré la location d'équipement au toit du gymnase de l'agrandissement;

CONSIDÉRANT que le gymnase de l'agrandissement contaminé ait contaminé les équipements au toit loué;

CONSIDÉRANT que la prise de décision du Service des ressources matérielles au sujet de la déconstruction et reconstruction du gymnase de l'agrandissement ait engendré une prolongation de la location des équipements au toit du gymnase de l'agrandissement;

CONSIDÉRANT que le *Groupe IEQ* ait informé très tardivement le Service des ressources matérielles que du matériel non retourné se trouvait encore à l'ancien bâtiment de l'école Félix-Leclerc;

CONSIDÉRANT les délais de négociations entre le Service des ressources matérielles et le *Groupe IEQ*;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT que la Direction générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle recommande l'adoption du présent rapport;

CONSIDÉRANT l'article 299 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et la gouvernance scolaires*, le directeur général assume les fonctions que la loi attribue au Conseil des commissaires et aux commissaires;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget de fonctionnement et, par conséquent, elle aura incidence sur la situation financière de la CSDM;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Groupe Institut de l'Échafaud du Québec* la somme, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la location d'équipements et d'échafauds sur le gymnase de l'agrandissement de l'école Félix-Leclerc, située au 6055, ave. Darlington, à Montréal.

27. Service des ressources matérielles – demande d'autorisation en vue de la signature d'une offre de location et d'un bail pour l'immeuble sis au 7390, boul. Henri-Bourassa Est, dans la ville d'Anjou

Document déposé : Rapport A-33-1514 en date du 24 février 2020
de M. Patrick Milot concernant le sujet en référence

L'étude de ce rapport est REPORTÉE à la prochaine rencontre du comité décisionnel.

28. Service du secrétariat général – remboursement des dépenses de fonction du Bureau de la présidence – décembre 2019, janvier et février 2020

Document déposé : Rapport A-34-3251 en date du 20 février 2020
de Mme Sylvie Leduc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du Bureau de la présidence pour les mois de décembre 2019, janvier et février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction du Bureau de la présidence pour les mois de décembre 2019, janvier et février 2020, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

29. Service du secrétariat général – remboursement des dépenses de fonction du Bureau des commissaires – novembre 2019 à février 2020

Document déposé : Rapport A-34-3252 en date du 20 février 2020
de Mme Sylvie Leduc concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction du Bureau des commissaires pour les mois de novembre 2019 à février 2020;

CONSIDÉRANT l'article 139 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est **RÉSOLU** :

1° d'APPROUVER la dépense de fonction du Bureau des commissaires pour les mois de novembre 2019 à février 2020, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

30. Documents d'information :

- a) INF-848 Budget 2019-2020 et finances – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
- b) INF-849 Tableau de bord – projets institutionnels 2019-2020
- c) INF-850 Tableaux du Service des ressources matérielles – tableau d'avancement des projets d'ajouts d'espace et de réhabilitations majeures
- d) INF-851 Procédurier pour l'inscription et la remise des rapports au Secrétariat général en vue de leur adoption par le directeur général
- e) INF-852 Nouveau gabarit de rapport – information et discussion

31. Décisions prises hors rencontres

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que certains rapports soumis au directeur général pour décision ont été inscrits après la rencontre décisionnelle du 12 février 2020;

CONSIDÉRANT que le directeur général a autorisé ces rapports depuis cette date, étant donné leur importance;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° de RECEVOIR les rapports de décisions suivantes prises par le directeur général, en application de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* :

- a) Services pédagogiques – mémoire sur la refonte du cours Éthique et culture religieuse

Document déposé : Rapport A-11-150 en date du 19 février 2020 de MM. Daniel Martin et Réginald Fleury concernant le sujet en référence

1° d'APPROUVER le dépôt du mémoire joint au présent rapport au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MESS).

b) Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école Saint-Simon-Apôtre – année 2019-2020

Document déposé : Rapport DG-02-506 en date du 17 février 2020 de Mme Faten Philippe concernant le sujet en référence

1° de NOMMER M. Jean-Jacques Ghabro au poste de direction à l'école Saint-Simon-Apôtre à compter du 19 février 2020;

2° de SOUMETTRE cette nouvelle nomination à une période de probation d'un an conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal.*

32. Divers

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La séance est levée à 15 h 18.

Secrétariat général – 19 août 2020